

## **Communications municipales à la séance du Conseil communal du 26 juin 2008**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous fait part des communications suivantes:

### **1) Ramassage des déchets organiques**

Nous vous informons que la Municipalité a décidé d'offrir un nouveau service à la population d'Ecublens, dans le cadre de la gestion des déchets. En effet, dès avril 2009, une récolte des déchets organiques ménagers sera réalisée au porte à porte, avec revalorisation énergétique via une installation de bio méthanisation.

Les déchets organiques acceptés sont: tous les restes de repas crus ou cuits, les épluchures, le marc de café, les litières d'animaux, les déchets de jardin ou de gazon, les cendres de cheminée.

Une fréquence de 43 ramassages par année est prévue, soit hebdomadaire d'avril à novembre et bimensuelle le reste de l'année.

### **2) Plan partiel d'affectation du Hameau de Renges (PPA de Renges)**

L'étude du PPA de Renges est poursuivie en collaboration avec le bureau d'urbanisme GEA Vallotton et Chanard SA. Dès lors, nous vous communiquons ci-dessous les démarches entreprises selon les différentes phases:

#### **Phase 1: étude préliminaire**

- Récolte des données et des documents de base nécessaires
- Analyse des documents et commentaires
- Séance de mise en œuvre avec la Municipalité et les services techniques communaux
- Analyse et évaluation des contraintes spécifiques: site et paysage, bâti, espaces publics, circulation et stationnement, équipements, infrastructures.

#### **Phase 2: avant-projet**

- Principes, schémas et concept d'aménagement
- Concertation avec les propriétaires
- Etablissement de l'avant-projet de PPA
- Etablissement du règlement
- Elaboration du rapport d'aménagement art. 47 OAT (Ordonnance sur l'aménagement du territoire)
- Coordination avec la Municipalité, les services techniques communaux, les services de l'Etat - service de l'aménagement du territoire (SAT), service du développement territorial (SDT), service des routes (SR) et service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN).

### Phase 3: projet

- Séance de présentation de l'avant-projet aux propriétaires
- Synthèse des remarques suite à l'examen de l'avant-projet par les propriétaires
- Examen des remarques avec la Municipalité et décision en vue de l'établissement du projet
- Coordination avec les services du canton
- Elaboration du projet du PPA et mise au point du règlement et rapport 47 OAT.

### Phase 4

- **Mars à juin 2006: nouvelle fiche sectorielle - examen nouvelle stratégie - test COS 0.16 - séance Municipalité et SDT - mise en place du PPA modifié**

Suite à la demande du SDT d'étudier une densification du hameau, plusieurs tests d'implantation (COS 0.16, COS 0.25) ont été effectués et présentés, sous la forme de fiches sectorielles, à la Municipalité. Il a ensuite été décidé de rencontrer le SDT pour présentation de ces tests et définir quelle stratégie adopter.

De plus, l'analyse par le bureau GEA des remarques de l'Etat et celles des propriétaires, a montré des prises de position contradictoires. Cette analyse a ralenti la démarche vu la sensibilité du lieu, la complexité du dossier et le nombre d'intervenants (Canton, Municipalité, propriétaires).

En conséquence, il a donc fallu procéder à une pesée des intérêts du Canton, de la Municipalité et des propriétaires pour la mise en place du PPA modifié.

- **Septembre 2006 à mars 2007: calcul des surfaces brutes de plancher (SPB) - séance Municipalité, propriétaires et avocats - analyse des remarques et réponses aux propriétaires - mise au point des documents (PPA, règlement, rapport 47 OAT) - présentation à la Municipalité - adaptations, édition et envoi du dossier - coordination générale et suivi du dossier**

Suite à la décision prise par la Municipalité, une nouvelle séance avec les propriétaires et avocats a été organisée en septembre 2006, durant laquelle chaque propriétaire qui avait demandé à être entendu, a été reçu individuellement. Ce choix a démultiplié les séances mais a permis d'apporter des réponses à chaque propriétaire.

Le dossier du PPA a été, une nouvelle fois, mis au point en pondérant les remarques initiales des propriétaires et celles des services cantonaux suite à l'examen préalable. Une séance de présentation du dossier à la Municipalité a eu lieu en mars 2007.

- **Avril 2007 à décembre 2007: réponses aux remarques de la commission technique - préparation et séances Municipalité - modifications du dossier - test CUS 0.6 - Calcul SPB par périmètre - adaptations et mise au point du dossier**

Le dossier a été transmis à la commission technique pour une évaluation suite aux modifications apportées après l'examen préalable et les remarques des propriétaires.

A la demande de la Municipalité, en septembre 2007, le bureau GEA a étudié la possibilité d'augmenter la densité (CUS 0.6) dans les zones d'habitation du hameau. Le dossier a été mis au point une nouvelle fois et transmis à la Municipalité en décembre 2007, en vue d'une dernière consultation par les propriétaires, lesquels ont à nouveau émis de nombreuses remarques et commentaires, avant le retour au Canton pour examen préalable complémentaire.

Dès lors, afin de poursuivre les démarches entreprises jusqu'à maintenant, la Municipalité déposera au Conseil communal, d'ici à la fin de l'année, un préavis sollicitant un crédit complémentaire, pour les prestations relatives à la suite de l'étude, qui consistera à la préparation du dossier d'enquête publique, l'examen par la commission d'urbanisme, l'appui technique suite à l'enquête publique et l'élaboration de réponses aux oppositions.

### **3) Concours d'architecture comprenant la création d'un centre socioculturel communal, d'un centre médico-social et de logements protégés - Aménagement de la mobilité douce dans le quartier du Croset, concours d'idées**

L'exposition des projets, ouverte au public, aura lieu à la salle de réceptions du bâtiment de Mon Repos, chemin de la Colline 5, du 1<sup>er</sup> au 11 juillet 2008, aux horaires suivants:

- 1<sup>er</sup>, 3 et 10 juillet 2008, de 18 h à 20 h
- 2, 4, 7, 8, 9 et 11 juillet 2008, de 14 h à 16 h.

La remise officielle des prix aura lieu le lundi 30 juin 2008, à 17 h 30, à la grande salle du Motty. L'exposition sera ensuite ouverte au public de 18 h à 20 h.

### **4) Réponse au postulat déposé par M. Rabah Sam, Conseiller communal, en date du 6 mars 2008, pour demander des explications au sujet de la gestion des logements subventionnés**

Il existe deux bâtiments propriétés de la commune qui disposent d'appartements à loyers modérés. L'immeuble du Veilloud 5-7 bénéficie encore d'une aide fédérale qui prendra fin en 2012. De fait, jusqu'à l'échéance de celle-ci, le canton décide de l'octroi d'un appartement et fixe le loyer de celui-ci (RCOL - Règlement sur les conditions d'occupation des logements subventionnés).

Le règlement communal statue sur les modalités d'attribution des appartements subventionnés, mais aucun élément ne permet de pouvoir faire libérer ces appartements de manière simple et convenue.

Le bâtiment de la route du Bois 2-4, lui, n'est plus au bénéfice des aides fédérales et cantonales depuis 2000. Il se trouve en conséquence depuis sur le marché libre, mais bénéficie d'une volonté de la Municipalité de maintenir des loyers accessibles.

Sur la base du nouveau règlement cantonal sur l'aide au logement entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier de cette année, une étude sur la politique du logement sur le territoire communal sera initiée. Nous ne manquerons pas de tenir au courant le Conseil communal de son avancement.

### **5) Population**

Situation au 31 mai 2008: **10'542 habitants** (10'478 au 31 décembre 2007).

*La Municipalité*